

## TAXE DE SÉJOUR 2024

### TARIFS ET MODALITÉS

Créée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour est encadrée par l'état. Elle concerne tous les hébergements marchands du territoire et permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection des espaces naturels.

#### DÉCLARATION DE LA TAXE PAR LES LOGEURS

Les logeurs sont tenus de faire une déclaration en Mairie en faisant état de la location dans les 15 jours qui suivent le début de celle-ci. **CERFA 14004\*04 meublé de tourisme ou CERFA 13566\*03 chambre d'hôte.**

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS 2024 PART COMMUNALE	PART DEPARTEMENTALE	MONTANT TOTAL par nuitée et par personne
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,06€	0,206€	2,26€ (arrondi)
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,31€	0,131€	1,44€ (arrondi)
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,81€	0,081€	0,89€ (arrondi)
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,65€	0,065€	0,71€ (arrondi)
Terrain de camping et terrains de caravanages classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,48€	0,048€	0,52€ (arrondi)
Terrain de camping et terrains de caravanages classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20€	0,02€	0,22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	0,1%	1,1%

**Hébergements sans ou en attente de classement** : Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (2,06€). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation de l'hébergement **hors taxe** (cf. article de la loi de finances rectificative pour 2017). Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés par délibération du Conseil Municipal pour chaque nature d'hébergement et en fonction du classement, par personne majeure et par nuitée de séjour.

### MODE DE CALCUL DE LA TAXE HEBERGEMENT SSANS OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT

Il est appliqué un taux de 1% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du **plafond de 2,06€** par adulte et par nuitée. A ce montant s'ajoute 10% de la part départementale.

1. 1% x (montant de la nuitée HT/nombre de personnes) – maxi 2,06€
2. A multiplier par le nombre d'adultes et de nuitées (part communale)
3. **Ajouter 10% de part départementale au montant de la taxe communale**

### REVERSER LA TAXE À LA COMMUNE

Période prise en compte : du **1<sup>er</sup> avril au 30 septembre** de l'année en cours

**Payable au 30 novembre de l'année en cours**

Tous les propriétaires et hébergeurs doivent encaisser eux-mêmes les versements de leurs résidents, déclarer les sommes et reverser la taxe de séjour à la commune (sauf lorsque celles-ci sont reversées directement via les plateformes internet (Airbnb, Booking)). Le non-respect de cette obligation constitue une contravention de seconde classe

**Modalités de paiement** : uniquement par **chèque**, à l'ordre suivant : **RÉGIE TAXE DE SEJOUR/DROITS DE PLACE**

### EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence / d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 100 €/mois

Vous pouvez trouver les modèles de CERFA ainsi que les formulaires de déclaration sur le site internet de la mairie : [Tarifs communaux, taxe de séjour et déclarations - Saint Lyphard \(mairie-saintlyphard.fr\)](http://www.mairie-saintlyphard.fr)